

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 26 Juin 2025

Le 26 juin 2025 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique en mairie de Plémet, sous la présidence de Mme Chantal NÉVO, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mme NEVO Chantal, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, Mme BOUTBIEN Elodie, M. BLOUIN Pierre-Yves, M. BOUTRON Romain, M. BOUDARD Bernard, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, Mme CHAUVEL Isabelle, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, Mme JOUET Chrystelle, Mme JOSSE-SORIGNIARD Aurélie, M. PERROQUIN Jérôme, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

M. PIGNARD Didier pouvoir à Mme JOUET Chrystelle
Mme BEUREL Delphine pouvoir à Mme BOUTBIEN Elodie
Mme DUBOIS Amandine pouvoir à M. FERNANDEZ Ronan
M. ROUAULT Sébastien pouvoir à Mme NEVO Chantal

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Mme BREUVART Sandrine, M. RAULT Patrice, Mme BASSET Sandrine, M. LE MAITRE François

Secrétaire de séance :

Mme JOUET Chrystelle

Avant l'ouverture de la séance Mme le Maire a donné la parole à un collectif d'administrés riverains de la carrière Lessard.

Ceux-ci souhaitaient faire entendre leur avis défavorable au projet d'extension de la carrière.

M. DE KERLEAU a exprimé aux membres de l'assemblée que les habitants de Saint Lubin sont impactés par l'activité de la carrière et des tirs de mines. En effet, les riverains subissent tremblement, vibrations, poussière, accroissement de la circulation et dépréciation de leur bien immobilier, plus d'une centaine de foyers sont concernés.

Les habitants s'interrogent également sur le rôle de la mairie quand à ce projet d'extension.

Mme le Maire et les membres du conseils ont entendu le mécontentement des habitants.

Néanmoins Mme le Maire informe ce collectif que la décision d'autorisation d'extension n'appartient pas à la mairie mais aux services de l'Etat et que ce genre de demande implique la consultation des habitants via des procédures d'enquête publique.

A ce jour M. LESSARD a sollicité la mairie pour l'acquisition d'une portion de voirie mais le conseil municipal n'a pas inscrit cette cession à l'ordre du jour.

Mme le Maire invite les habitants à prendre contact avec les carrières LESSARD pour dialoguer et recevoir davantage d'informations quant à leur projet d'extension.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L. 2121-15, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière séance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025.

Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A)

Mme le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales confiées par l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

40, Rue du Six Août

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00001	10/01/2025	Renonciation	183 A 1194 183 A 1196 183 A 1197 183 A 1276 183 A 1277 183 AI 819	2667 m ²	UC – UL - UA

16, Rue de la Liberté

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00002	14/01/2025	Renonciation	183 AI 78 183 AI 79	710 m ²	UA

4, Rue des Fraiches

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00003	23/01/2025	Renonciation	183 AI 988	18 m ²	UC

50, Rue de la Liberté

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00004	31/01/2025	Renonciation	183 F 193	985m ²	UC

22, Rue de Rennes

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
DIA 022 183 25 00001	10/03/2025	Renonciation	183 D 72	516 m ²	UC

6, Rue des Loges – La Ferrière

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00005	08/04/2025	Renonciation	058 C 1297 058 C 951 058 ZI158	2 465 m ²	UC

57, Rue de Rennes

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00006	11/04/2025	Renonciation	183 YB 101	1 500 m ²	UC

Place du général Leclerc

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00007	11/04/2025	Renonciation	183 AI 103	227 m ²	UA

			183 AI 104 183 AI 105		
--	--	--	--------------------------	--	--

Passage des Eclotais

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00008	11/04/2025	Renonciation	183 AI 128	214 m ²	UA

2, Rue des Petits Déserts

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00009	22/04/2025	Renonciation	183 YB 102 183 YB 255	5 608 m ²	UC - A

2, Rue de Rennes

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00010	25/04/2025	Renonciation	183 AI 378	149 m ²	UA

2, Rue des Jardins

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00011	15/05/2025	Renonciation	183 ZX 288 183 ZX 289	1 348 m ²	UC

Rue Ferdinand Le Teno

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00012	05/06/2025	Renonciation	183 AI 284	228 m ²	UA

ZAE du Ridor (Renonciation par LCBC)

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00013	11/06/2025	Renonciation	183 YC 179 183 YC 207	41 154 m ²	UY

30, Rue de Rennes

N°DIA	Date de réception	Décision	Parcelle	Superficie en m ²	Zone PLUi
IA 022 183 25 00014	16/06/2025	Renonciation	183 YC 10	2 670m ²	UC

Décisions du Maire

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire.

**ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT DE LA CROIX HYAVA :
GROUPEMENT DE COMMANDE : LOTS 1 & 2**

Mme le Maire informe le conseil municipal de l'attribution du marché de travaux de viabilisation du lotissement de la Croix Hyava avec l'entreprise SETAP.

Ce marché en groupement de commande avec LCBC est allotie comme suit :

DESIGNATION DU LOT – Maitrise d'ouvrage	NOM DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRe	MONTANT HT DES TRAVAUX en €
1 – Voirie – réseau EP : PLEMET	SETAP	245.782,50
2 – Réseau Eaux Usées : LCBC	SETAP	93.627 €
TOTAL HORS TAXES		339.409, 50

CONCLUSION D'UN PRET LONG TERME A TAUX REVISABLE ET AMORTISSEMENT PERSONNALISE POUR UN BESOIN DE FINANCEMENT

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la souscription d'un prêt long terme de 700.000 € auprès du Crédit Agricole destiné au financement des équipements.

Mme le Maire précise les caractéristiques financières de cet emprunt :

Montant du prêt : 700.000 €

Objet : investissements 2025

Durée : 240 mois

Taux d'intérêt annuel : révisable

Index : Euribor 3 mois Journalier E3MJ avec option de passage au taux fixe du moment fixé sans indemnité 45 jours avant une date de révision pour l'échéance suivante

Marge +1,03 %

Périodicité d'intérêts : trimestrielle (*intérêts perçus à terme échu*)

Périodicité d'amortissements : trimestrielle

Amortissements : trimestriels personnalisés suivant tableau joint

Score Gissler : 1A

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt du financement déduits du 1^{er} déblocage de fonds

1^{ère} échéance : 1^{er} septembre 2025

ATTRIBUTION DE LA MISSION DE COORDINATION SPS – CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Mme le Maire rappelle que par décision du Maire en date du 13 juillet 2023, la mission de coordination SPS a été attribuée au bureau CIP de Loudéac.

Mme le Maire précise qu'à partir du 30 juin 2025, le gérant du bureau de coordination part en retraite et qu'il convient d'attribuer la mission à un autre bureau de coordination.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'acceptation de la proposition émise par BREIZH SPS situé à Langoat (22).

Le montant de la rémunération s'élève à 2.175 € HT soit 2610 € TTC. Cette prestation concerne la phase réalisation.

Délibérations du conseil municipal

4- FONCIER et URBANISME

4-1 Cession parcelle cadastrée N°183 ZN 88 à Fahelleau à M. et Mme LE MAIRE

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cession d'une parcelle cadastrée N°183 ZN 88 située au lieu-dit Fahelleau, d'une superficie d'environ 240 m². Monsieur et Mme LE MAIRE André souhaite se porter acquéreur de celle-ci.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.



Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- De céder la parcelle N°183 ZN 88 au lieu-dit Fahelleau d'une superficie 240 m² au prix de 144€ à M. et Mme LE MAIRE André
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier

4-2 Cession parcelle cadastrée N°183 ZA 24 à St Julien à M. et Mme BACKMORE

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cession d'une portion de voirie communale (parcelle cadastrée N°183 ZA 24) située au lieu-dit Saint-Julien, d'une superficie d'environ 150 m². Monsieur et Mme BLACKMORE souhaite se porter acquéreur de celle-ci.

Un plan est projeté en séance.

Pour cette proposition de cession, l'avis des domaines a été sollicité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- De valider la cession d'une portion de la voirie communale au lieu-dit St Julien d'une superficie d'environ 150 m² au prix de 80 € étant précisé que ce prix sera minoré ou majoré en fonction de la surface déterminé par le géomètre
- De déclasser la portion de la voirie qui sera cédée à Monsieur M. et Mme BLACKMORE
- De désaffecter la portion de la parcelle
- De dire que les frais de Notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- De dire que les conditions de desserte et de circulation ne seront pas modifiées.
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier

5- FINANCES

5-1 Budget Commune : admission en non-valeur

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'admission en non-valeur concernant le budget de la Commune. Des poursuites réglementaires ont été mises en œuvre en vue d'un recouvrement ou le montant de la créance est inférieur ou égal à 30 €. Ces sommes étant irrécouvrables, il convient de procéder aux écritures d'admission en non-valeur. Elles concernent 6 usagers et le total de cette créance s'élève à 126,39 €.

Compte tenu des poursuites sans effet ou du montant de la créance inférieur à 30 €, Mme le Maire précise que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cet état, à savoir l'admission en non-valeur de créances jugées irrécouvrables relatives à des titres émis sur la période allant de 2017 à 2019 sur le budget de la Commune.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 126,39 € correspondant à des titres émis sur le budget de la Commune pour la période de 2017 à 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité absolue d'autoriser Mme le Maire à signer l'état d'admission en non - valeur et de procéder aux écritures sur le compte 6541 du Budget de la Commune.

5-2 Budget Commune : admission en non-valeur

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'admission en non-valeur concernant le budget de la Commune. Des poursuites réglementaires ont été mises en œuvre en vue d'un recouvrement ou le montant de la créance est inférieur ou égal à 30 €. Ces sommes étant irrécouvrables, il convient de procéder aux écritures d'admission en non-valeur. Elles concernent 3 usagers et le total de cette créance s'élève à 1.761,29 €.

Compte tenu des poursuites sans effet ou du montant de la créance inférieur à 30 €, Mme le Maire précise que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cet état, à savoir l'admission en non-valeur de créances jugées irrécouvrables relatives à des titres émis sur la période allant de 2017 à 2018 sur le budget de la Commune.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 1.761,29 € correspondant à des titres émis sur le budget de la Commune pour la période de 2017 à 2018 (transport scolaire, crèche garderie, loyers de revenus)

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité absolue d'autoriser Mme le Maire à signer l'état d'admission en non - valeur et de procéder aux écritures sur le compte 6541 du Budget de la Commune.

5-3 Budget Cuisine Centrale : admission en non-valeur

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'admission en non-valeur concernant le budget de la Cuisine Centrale. Des poursuites réglementaires ont été mises en œuvre en vue d'un recouvrement ou le montant de la créance est inférieur ou égal à 30 €. Ces sommes étant irrécouvrables, il convient de procéder aux écritures d'admission en non-valeur. Elles concernent 13 usagers et le total de cette créance s'élève à 1.559,11 €.

Compte tenu des poursuites sans effet ou du montant de la créance inférieur à 30 €, Mme le Maire précise que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cet état, à savoir l'admission en non-valeur de créances jugées irrécouvrables relatives à des titres émis en 2015 et 2018 et 2019 sur le budget de la Cuisine Centrale. (2015 : 287,19 € ; 2018 : 879,35 € et pour 2019 : 392,57 €)

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 1.559,11 € correspondant à des titres émis sur le budget de la Cuisine Centrale pour les années 2015 et 2018 et 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité asolue d'autoriser Mme le Maire à signer l'état d'admission en non - valeur et de procéder aux écritures sur le compte 6541 du Budget de la Cuisine Centrale.

5-4 Revalorisation des tarifs du service restauration

Rapporteur : Mme BOUTBIEN Elodie, adjointe au Maire

Suite à la commission cantine qui s'est réunie le lundi 23 juin, il est proposé de revaloriser les tarifs de la restauration scolaire.

Pour rappel les tarifs en vigueur sont les suivants :

	Tarifs actuels	Proposition à compter du 1 ^{er} septembre 2025
Ecole / ALSH		
Elève ou Enfant (maternelle et élémentaire)	3.50€	3.60€
Collégien	4.80€	4.95€
Autres tarifs		
OGEC	6.50€	6.70€
Adulte	6.50€	6.70€
Personnel de cuisine	Avantage en nature	Avantage en nature
Personnel communal	Minimum garanti au 1 ^{er} janvier de l'année en cours	Minimum garanti au 1 ^{er} janvier de l'année en cours
Personnel ALSH	4.15€	4.30€

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la restauration à compter du 1^{er} septembre 2025 de la manière suivante :

	Tarifs
Ecole / ALSH	
Elève ou Enfant (maternelle et élémentaire)	3.60€
Collégien	4.95€
Autres tarifs	
OGEC	6.70€
Adulte	6.70€
Personnel de cuisine	Avantage en nature
Personnel communal	Minimum garanti au 1 ^{er} janvier de l'année en cours
Personnel ALSH	4.30€

5-5 Revalorisation du service périscolaire

Rapporteur : Mme BOUTBIEN Elodie, adjointe au Maire

Suite à la commission affaires scolaires et périscolaires qui s'est réunie le lundi 23 juin, il est proposé de fixer la tarification au quart heure et la revaloriser.

Pour rappel les tarifs en vigueur sont les suivants

Quotient familial	Tarifs actuels à la demi-heure	Proposition de tarifs au quart-d'heure à compter du 1 ^{er} septembre 2025
Tranche 1 : Inférieur ou égal à 512 €	0.39 €	0.21€
Tranche 2 : Compris entre 513 € et 662 €	0.58 €	0.31€
Tranche 3 : Compris entre 663 € et 872 €	0.62 €	0.33€
Tranche 4 : Compris entre 873 € et 1136 €	0.65 €	0.35€
Tranche 5 : Compris entre 1137 € et 1304 €	0.69 €	0.37€
Tranche 6 : Supérieur à 1304 €	0.73 €	0.39€
Goûter	0.85€	0.90€

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des accueils périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2025 de la manière suivante :

Quotient familial	Proposition au quart d'heure à compter du 1 ^{er} septembre 2025
Tranche 1 : Inférieur ou égal à 512 €	0.21€
Tranche 2 : Compris entre 513 € et 662 €	0.31€
Tranche 3 : Compris entre 663 € et 872 €	0.33€
Tranche 4 : Compris entre 873 € et 1136 €	0.35€
Tranche 5 : Compris entre 1137 € et 1304 €	0.37€
Tranche 6 : Supérieur à 1304 €	0.39€
Gouter	0.90€

5-6 Revalorisation du tarif résident de la Croix Gréau

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire rapporte à l'assemblée qu'il convient d'actualiser le tarif résident de la Croix Gréau

Mme le Maire rappelle que le tarif actuel s'élève à 11€ HT / jour soit 11.60€ TTC/ jour.

Selon la convention la revalorisation doit être indexé sur le taux d'évolution du tarif hébergement soit 1.39%. Il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif résident de la croix Gréau à 11.16€ HT à compter du 1^{er} septembre 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif résident à 11.16€ HT par jour à compter du 1^{er} septembre 2025.

5-7 - Budget Commune 2025 : Décision Modificative n° 2

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'inscrire des crédits complémentaires au Budget de la Commune pour 2025 suite notamment à l'attribution de subventions pour les travaux de construction du groupe scolaire.

Mme le Maire précise les aides allouées pour cette opération : 200.000 € au titre de la DETR 2025 ainsi que 150.000 € de la Région.

S'agissant des dépenses d'investissement, Mme Le Maire propose d'inscrire les crédits comme suit :

- 6.015 € en non affecté suite à la décision du Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'équipement au SDIS
- 250.000 € de crédits pour les travaux d'aménagement de la rue des écoles
- 6.000 € pour l'opération Ecoles
- 2.000 € pour la Hersonnière
- 6.000 € pour la Maison de l'enfance,
- 74.985 € pour l'opération Mairie.

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante de prendre acte du projet de Décision Modificative n° 2 pour le budget de la Commune et d'inscrire les crédits complémentaires nécessaires à cette décision modificative.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative N°2.

6- TRAVAUX

6-1 SDE – Cheminement piéton vers Belna

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'étude réalisée par le SDE pour les travaux d'extension de l'éclairage public pour le chemin piéton vers Belna.

Mme le Maire précise que deux versions ont été proposées par le SDE : une version raccordée (hors giratoire) et une version solaire. Le tableau ci – dessous présente le détail des deux versions et le coût ainsi que la participation de la Commune.

adresse des travaux	intitulé des travaux	descriptif des travaux	montant € TTC	charge commune
Chemin piéton vers Belna	extension éclairage public	version raccordé (hors giratoire) - déroulage de cable EP dans le fourreau mis à disposition par la DIRO - fourniture et pose 1 mat hauteur 8m et lanterne LED dans le giratoire pour assurer la continuité de l'éclairage entre la rue de la liberté et la nouvelle voie - fourniture et pose 21 mats hauteur 6m et lanterne LED pour éclairer le chemin piéton lorsqu'il longe la route - fourniture et pose 19 mats hauteur 4m et lanterne LED pour éclairer le chemin piéton lorsqu'il est séparé de la voie routière fourniture et pose 1 commande d'éclairage public (nécessite la pose d'un compteur électrique) - raccordement - mise à jour de la cartographie	105 700 €	63 615.74 €
		version solaire (hors giratoire) - fourniture et pose 1 mat hauteur 8m et lanterne LED dans le giratoire pour assurer la continuité de l'éclairage entre la rue de la liberté et la nouvelle voie - fourniture et pose 21 mats hauteur 6m et lanterne LED pour éclairer le chemin piéton lorsqu'il longe la route - fourniture et pose 19 mats hauteur 4m et lanterne LED pour éclairer le chemin piéton lorsqu'il est séparé de la voie routière - raccordement - mise à jour de la cartographie	156 400 €	105 621.02 €
		version solaire pour le giratoire - fourniture et pose 3 mat hauteur 8m et lanterne LED - raccordement - mise à jour de la cartographie	15 900 €	11 196.00 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition pour la version raccordée d'un montant de travaux TTC de 105.700 € dont 63.615,74 € de participation communale, ainsi que la version solaire pour le giratoire dont l'estimation s'élève à 15 900€ avec un reste à charge pour la commune d'un montant de 11 196€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces projets de travaux d'éclairage public.

Mme le Maire précise qu'il faut interroger la DREAL sur la création d'une brèche à la sortie du pont vers La Ferrière pour les piétons.

M. PERROQUIN Jérôme demande pourquoi il manque l'indication « LA FERRIERE » sur le panneau directionnel de la rn 164.

Mme le Maire répond qu'à cause de la double signalétique le nombre de commune indiqué est limité à 3.

6-2 SDE – Uniformisation des modèles d'horloge et rénovation des commandes EP

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'étude faite au SDE pour des travaux de rénovation de l'éclairage public pour 2025.

A ce titre, une étude pour l'uniformisation des modèles d'horloge et de rénovation des commandes EP a été effectuée et les travaux prévus consisteraient comme suit :

Rep.	N° dossier SDE22	adresse des travaux	intitulé des travaux	descriptif des travaux	montant € TTC	charge commune
4	XXA02A C	Plemet	uniformisation des modèles d'horloges et rénovation des commandes EP	intervention dans les 29 commandes EP restantes (hors commandes manuelles) sur Plemet et La Ferrière (possibilité de répartir les travaux sur plusieurs années) <ul style="list-style-type: none"> - dépose 7 commandes à rénover entièrement - fourniture et pose 10 disjoncteurs abonnés - fourniture et pose 21 horloges astronomiques - raccordement et mise à jour de la cartographie 	26 500 €	15 949,07 €

Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver ce projet d'un montant TTC de 26.500 € et une participation de la Commune estimée à 15.949,07 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet d'uniformisation des horloges d'éclairage public.

6-3 SDE – Fonds Vert : rénovation des lanternes type boules et BF éligibles du programme fonds vert 2024

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire précise que dans le cadre des études pour la rénovation de l'éclairage public au titre de l'année 2025, une étude a été réalisée pour la rénovation des lanternes type boules et BF éligibles au programme Fonds Vert 2024.

Mme le Maire présente les travaux prévus dans le cadre de ces travaux :

adresse des travaux	intitulé des travaux	descriptif des travaux	montant € TTC	charge commune
fonds vert	rénovation des lanternes type boules et BF éligibles au programme fonds vert 2024	<ul style="list-style-type: none"> Plemet, rue de la grée <ul style="list-style-type: none"> - dépose des 5 lanternes équipées de sources ballon fluorescent - fourniture et pose 5 lanternes LED - raccordement et mise à jour de la cartographie La Ferrière, parking du cimetière <ul style="list-style-type: none"> - dépose 3 mats et lanternes type boule - fourniture et pose 2 lanternes fonctionnelles LED - raccordement et mise à jour de la cartographie 	9 200 €	4 117.29 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces travaux estimés à 9.200 € TTC et pour lesquels la participation de la Commune serait de 4.117,29 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux de rénovation d'éclairage public exposés ci-dessus.

6-4 SDE – Fonds Vert : rénovation des candélabres liée au programme fonds vert 2024 (non éligible aux subventions fonds vert)

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire présente les travaux proposés par le SDE pour la rénovation des candélabres liée au programme fonds vert 2024 – non éligible aux subventions fonds vert.

adresse des travaux	intitulé des travaux	descriptif des travaux	montant € TTC	charge commune
fonds vert	rénovation des candélabres liés au programme fonds vert 2024 (non éligible au subventions fonds vert)	Plemet, rue de la grée - fourniture et pose 5 mats en acier galvanisé peint hauteur 6m - mise à jour de la cartographie La Ferrière, parking du cimetière - fourniture et pose 2 mats en acier galvanisé peint hauteur 6m - mise à jour de la cartographie	11 800 €	7 101.86 €

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces travaux estimés à 11.800 € TTC et pour lesquels la participation de la Commune serait de 7.101,86 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux de rénovation d'éclairage public exposés ci-dessus.

6- 5 Aménagement de la rue des écoles

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des études de maîtrise d'œuvre ont été lancées afin de programmer les futurs travaux d'aménagement de la rue des écoles. Mme Le Maire précise que cet aménagement est rendu nécessaire compte tenu de la construction du groupe scolaire et de la modification du site ainsi que son accès. Au vue de ces modifications, il convient également de revoir l'accès aux différents équipements situés dans ce périmètre.

Mme le Maire présente l'avant projet définitif ainsi que l'estimatif des travaux. :

*Estimatif des travaux : 140.035 € HT

*Des prestations supplémentaires éventuelles sont envisagées en option pour ces travaux :

1/ pavé drainant sans joint sur parking : 18.875 € HT

2/ pavé béton joint drainant joint sur parking : 14.455 € HT

3/ plus value pour enrobé beige sur une partie du trottoir : 7.750 € HT

Mme le Maire précise également que ce projet d'aménagement est éligible au dispositif de subventionnement de la Région dans le cadre d'aménagement d'arrêt de car du réseau BreizhGo.

Le projet est soumis à lavis des membres du conseil municipal.

Après avoir délibéré l'assemblée décide à l'unanimité :

- **De valider l'avant-projet définitif pour les travaux d'aménagement de la rue des écoles et l'estimation financière des travaux,**

- De créer une nouvelle opération au budget de la Commune 2025 : op 270 « Aménagement de la rue des écoles » et d'inscrire les crédits nécessaires via la décision modificative n° 2 : maîtrise d'œuvre, avis de marché, travaux et autres dépenses éventuelles,
- De solliciter la Région pour une aide au titre du dispositif de subventionnement de la Région dans le cadre d'aménagement d'arrêt de car du réseau BreizhGo,
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec la Région pour l'arrêt du car,
- De solliciter tout organisme financeur pouvant participer à ce projet et notamment le Département au titre du produits des amendes de police,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel établi selon l'estimation du maître d'œuvre
- D'autoriser Mme le Maire à lancer toute consultation nécessaire pour ce projet dont celle liée aux travaux d'aménagement.

TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA RUE DES ECOLES

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ETABLIS SELON L'ESTIMATION DU MAITRE D'ŒUVRE -

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
ETUDES	15 700	AIDES PUBLIQUES	
Honoraires maîtrise œuvre	14 000	Commune	181 129
Avis de marché	450	Région (70 % de 6530 €)	4 571
Mission SPS	1 250		
TRAVAUX* dont 6530 € pour l'arrêt de car	170 000		
TOTAL HT	185 700	TOTAL	185 700

7- SERVICES DU PERSONNEL

7-1 Créations de postes - Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe qu'un contrat aidé prend fin au sein des services techniques le 19 septembre, et ne peut être renouvelé.

Face aux besoins du service, il est proposé de créer un poste au grade d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 20/09/2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ce nouveau poste.

7-2 Renouvellement des contrats à durée déterminée et contrat aidé

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe que le contrat aidé de la cuisine centrale prend fin le 08/08/2025 ; face aux besoins actuels du service, il est proposé de renouveler ce contrat pour une durée de 12 mois.

Mme le Maire informe que pour faire face à un besoin ponctuel, il est proposé de renouveler trois CDD du 1^{er} septembre 2025 au 31 aout 2026 pour le service périscolaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement des ces contrats à durée déterminée.

7-3 Recrutement d'un apprenti au service technique

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe qu'afin d'anticiper des départs en retraite et face aux besoins actuels, il est proposé d'accueillir un apprenti en maintenance technique de batiments, pour une durée de 2 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le recrutement d'un apprenti mineur en maintenance technique de bâtiments pour une durée de 2 ans.

7-4 Recrutement d'un service civique pour le service périscolaire

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire informe qu'il est proposé de recruter un emploi civique pour le service périscolaire, pour l'année scolaire 2025/2026. Ce dernier interviendrait notamment au sein des accueils périscolaires et des services cantines.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le recrutement d'un service civique pour le service périscolaire et le service restauration scolaire pour l'année scolaire 2025/2026.

8 – AUTRES DOMAINES

8-1 Mise à jour du règlement intérieur du service périscolaire

Rapporteur : Mme BOUTBIEN Elodie, adjointe au Maire

Suite à la commission affaires scolaires et périscolaires qui s'est réunie le lundi 23 juin, il est proposé de mettre à jour le règlement intérieur.

Quelques propositions de modifications des Règlements Intérieurs des accueils périscolaires :

- Indiquer pour les 2 accueils périscolaires qu'un adulte ou enfant de + de 10 ans doit accompagner l'enfant jusqu'aux personnes encadrantes (et non laisser l'enfant aller seul à l'AP) (*question de responsabilité + d'échange avec les parents*)

En cas de non-respect de cette règle l'enfant pourra être accueilli exceptionnellement pour ne pas le mettre en difficulté et l'angoisser. La famille sera avertie oralement et par mail de ce manquement à la règle. Au second manquement, la porte ne sera pas ouverte à l'enfant et un courrier pourra être transmis

- Facturation au quart d'heure (et non plus à la demi-heure). Tarification à revoir pour l'arrondi.
 - Pénalités :
 - Majoration de 10 € pour tout enfant présent non inscrit (dépassement du nombre d'enfants pouvant être accueillis dans les locaux ; responsabilité de la collectivité engagée)
 - en cas de dépassement du créneau réservé : au bout de 3 manquements sur l'année, à chaque nouveau manquement 5 € ? (Donc 4^{ème} manquement : 5€; 5^{ème} manquement : 5€ etc...)
 - Pas de facturation quand l'enfant était inscrit, mais n'est pas présent car enseignant absent et l'école a demandé aux parents de garder l'enfant chez soi, après communication de l'information par l'école.
 - Le soir, pas de départ possible avant 17h (le temps que l'enfant prenne son goûter et animateur non disponible pour assurer le départ).
 - Possibilité de sanctions, courrier écrit ou exclusions selon comportement verbal ou physique de l'enfant.
 - Fiche de réflexion mise en place (même fiche de réflexion école/accueil périscolaire/ cantine)
 - L'enfant est sous la responsabilité de son parent ou de son représentant légal jusqu'à ce que ce dernier l'ait confié à un membre du personnel.
 - Lorsqu'un parent est présent dans la Maison de l'Enfance, avec un enfant extérieur à la structure (membre de la fratrie, famille, ami, ...), ce dernier est alors sous la surveillance et la responsabilité de l'adulte accompagnant.
- Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le règlement intérieur du service périscolaire modifié.**

8-2 Mise à jour du règlement intérieur du service restauration

Rapporteur : Mme BOUTBIEN Elodie, adjointe au Maire

Suite à la commission cantine qui s'est réunie le lundi 23 juin, il est proposé de mettre à jour le règlement intérieur.

Quelques propositions de modifications des Règlements Intérieurs des cantines :

- Possibilité de sanctions, courrier écrit ou exclusions selon comportement verbal ou physique de l'enfant.
- Fiche de réflexion mise en place (même fiche de réflexion école/accueil périscolaire/ cantine)

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le règlement intérieur du service restauration scolaire modifié.

9 – QUESTIONS DIVERSES

- Conseil d'école : Mme BOUTBIEN Elodie, adjointe au Maire, informe l'assemblée que les membres du conseil d'école remercient la municipalité pour la mise à disposition de Gaëlle et Alban pour les activités sportives et les autres animations comme les olympiades.
- Fête de la musique : M. FERNANDEZ Ronan, Adjoint au Maire, fait par d'une bonne participation du public et remercie les élus bénévoles pour cette manifestation.

- Fête du 14 juillet : M. FERNANDEZ Ronan, Adjoint au Maire, rappelle qu'il y aura des structures gonflables, une animation kayak et qu'il y aura besoins d'élus bénévoles notamment pour l'après-midi et le soir.
- Aire de camping-car :
 - doit ouvrir le 1^{er} juillet – 13.44€/la nuitée
 - pour vidange (-5h): 6€
- Ravalement de la salle des fêtes : voir écusson
- Date du prochain conseil municipal : 18 Septembre

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 21h47

Le secrétaire de séance,
Christelle JOUET



Le Maire,
Chantal NÉVO

